

**Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran**

**PROCES-VERBAL**

Effectif légal du comité syndical : 18 délégués titulaires et 18 délégués suppléants Nombre de délégué en exercice : 18 délégués titulaires

L'an deux mille quinze, vingt-neuf avril à Dix-neuf heures trente , à la mairie de Cusy, s'est réuni le comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran, sous la présidence de M. Serge PETIT, Président

Étaient présents les délégués suivants :

EPCI	NOM	Prénom	Présents	Absents
SIABC	<b><u>BERNARD-GRANGER</u></b>	<b><u>Serge</u></b>		x
	<b><u>BONAMIGO</u></b>	<b><u>Claude</u></b>	x	
	<b><u>BONNET</u></b>	<b><u>Guillaume</u></b>		X
	<b><u>BONTRON</u></b>	<b><u>Fernand</u></b>	x	
	<b><u>TRANCHANT</u></b>	<b><u>Edith</u></b>	X	
	<b><u>JACOB</u></b>	<b><u>Julien</u></b>		X
	MOLLIER	Alain		x
	ROSSILLON	Jean-Luc	X	
	VUACHET	André	x	
	TOINET	Roland		
	BACHELLARD	Christian		x
	RICHARD	Pascale		X
CCPA	<b><u>PETIT</u></b>	<b><u>Serge</u></b>	X	
	<b><u>LAROCLETTE-DE-ROECK</u></b>	<b><u>François</u></b>	X	
	<b><u>LAVIGNE DELVILLE</u></b>	<b><u>François</u></b>		x
	<b><u>JIMENEZ</u></b>	<b><u>Denis</u></b>		X
	<b><u>BRUSSOL</u></b>	<b><u>Laurent</u></b>	x	
	<b><u>PERCEVEAUX</u></b>	<b><u>Michelle</u></b>	x	
	REY	Gilles		x
	DUBOIS	Roland		X
	FAVERON	Michel		x
	DEL GATTO	Laurent		x
	AMET	Myriam		x
	LAMOUILLE	Alain	x	
CCCB	<b><u>DARVEY</u></b>	<b><u>Albert</u></b>		x
	<b><u>BOULNOIS</u></b>	<b><u>Vincent</u></b>		X
	<b><u>DUPERIER</u></b>	<b><u>Pierre</u></b>	X	
	<b><u>CHAREYRE</u></b>	<b><u>Hugues</u></b>		X
	<b><u>REGAIRAZ</u></b>	<b><u>Damien</u></b>		x
	<b><u>FRESSOZ</u></b>	<b><u>Jean-Pierre</u></b>	procuration	x
	DELHOMMEAU	Eric		X
	RENOIR	Marion		X
	BONNIEZ	Annick		X
	ARMENJON	François		X
	HEMAR	Pierre		X
	LEON	Jean-Michel		X

## **I. Approbation du PV du 5 mars 2015:**

Le comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal du comité du 5 mars 2015

## **2. Contrat de prêt de 200 000 €:**

Monsieur le Président rappelle au comité syndical des projets d'investissements prévus au budget 2015 du syndicat qui s'élèvent à un total de 679 042 €. Compte tenu des subventions attendues sur ces projets et du FCTVA, le besoin de financement complémentaire sera couvert par un emprunt de 200 000 € contracté auprès d'un organisme bancaire.

Après lecture de la consultation lancée auprès de divers établissements bancaires pour contracter cet emprunt, le comité syndical décide de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole des Savoie de 200 000 € (DEUX CENT MILLE EUROS) destiné à financer les investissements précités, dont le remboursement s'effectuera en 15 ans au taux contractuel de 1.74%

## **3. Postes de technicien et d'adjoint technique demande de subvention à l'AE:**

L'Agence de l'eau Rhône méditerranée corse accorde des subventions pour le financement des postes embauchés par le SMIAC sur la base de missions. Le comité syndical décide de solliciter l'agence pour le financement de ces postes.

## **4. Etude GEMAPI, sollicitation de l'agence de l'eau:**

Le SMIAC a décidé de s'entourer de l'assistance d'un bureau d'études pour l'organisation de la compétence GEMAPI et hors GEMAPI. Après avoir procédé à une consultation, il est proposé au comité syndical de valider le choix du Groupement SEPIA-CALIA-Philippe MARC (SEPIA CONSEILS SAS agence de Chambéry, Savoie Technolac – 25 av du lac du Bourget bp338 – 73377 Le Bourget du lac) pour mener cette étude pour un montant de 17 715 € TTC . (BP : 20 000 €)

Le comité syndical adopte la demande de financement qui sera déposée auprès de l'agence de l'eau avec un taux attendu de subvention de 50%.

## **5. Condition de remboursement des frais de déplacement:**

Le comité syndical autorise le SMIAC à rembourser les frais de déplacement des agents aux frais réels plafonnés au montant des forfaits prévu par la réglementation.

## **6- Convention de mise à disposition de parcelles communales :**

Dans le cadre des travaux d'éradication de la renouée du Japon, il convient de disposer de terrains pour déposer et travailler les terres contenant les rhizomes de renouée à détruire. Il est proposé au comité syndical qui l'accepte, de passer une convention de mise à disposition temporaire de terrains appartenant à la commune du Chatelard pour permettre à l'entreprise FAMY de réaliser cette opération sur une surface de 1 200 m<sup>2</sup> environ.

## **7- contrats pris par délégation :**

Marché FAMY PAYS DE SAVOIE 70 012.07 € HT pour les travaux d'éradication de la renouée du Japon

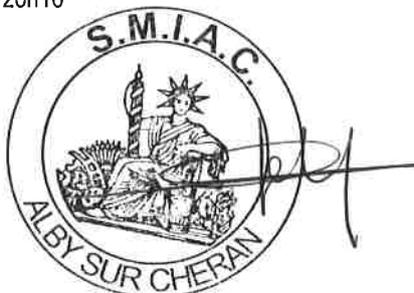
Marché SEPIA Conseils de 14 762.50 € HT pour l'étude GEMAPI

**Une réunion avec la communauté de communes du Cœur des bauges** sera organisée pour exposer la problématique des espaces de mobilité du Chéran sur le Haut Chéran.

La séance est levée à 20h10

Le Président,

Serge PETIT



Le secrétaire,

Jean Luc ROSSILLON

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Luc ROSSILLON".